

T é l é g r a m m e No 71

23.11.56 15h35

Swissobser

N e w Y o r k

Conseil fédéral a décidé ce matin que Confédération assumerait frais du transport par Swissair de la force internationale de police de l'ONU qui aurait lieu de Naples en Egypte du 13 au 25 novembre 1956, exception frais résultant assurance risques de guerre mais y compris somme d'environ 30.000 francs payée par Swissair par mandat ONU pour assurance de son personnel. Va de soi qu'ONU n'aurait aucun droit faire valoir sur sommes encaissées par Swissair de rapatriés de différentes nationalités qu'elle a ramenés d'Egypte en Europe. A la suite décision Conseil fédéral Swissair n'aurait plus aucune prétention financière à faire valoir contre Nations Unies et inversement. Cette décision du Conseil fédéral pourra être communiquée à Secrétaire général ONU à l'expiration contrat et lorsque tous appareils Swissair seront rentrés en Suisse sains et saufs. Le moment venu vous informerons. Ce sera probablement le 26 novembre. Presse devra être renseignée sur décision Conseil fédéral simultanément à Berne et à New York. Vous prions vous entendre à ce sujet avec Hammarskjöld et nous informer à temps. Précisons encore que décision Conseil fédéral se justifie exclusivement par désir de Confédération contribuer pour sa part au rétablissement paix dans Proche-Orient. Cette décision ne modifie en rien caractère juridique transport force internationale qui n'a impliqué aucune responsabilité de Confédération mais a fait objet d'un accord de droit privé entre ONU et Swissair. Petitpierre.

Politique

A. 1604

